

## La valorisation du label et des entreprises du patrimoine vivant : les conférences de presse

Comme annoncé dans le dernier bulletin de liaison Correspond@nces, les conférences de presse en région visant à valoriser le label et les entreprises du patrimoine vivant ont débuté le 1<sup>er</sup> avril dernier à Lyon.

Ainsi, les 55 Entreprises du Patrimoine Vivant localisées en région Rhône-Alpes ont été présentées à la presse lors d'une rencontre régionale organisée au Musée des Tissus et des Arts Décoratifs. Cette première manifestation s'articulait en deux parties : la première consistait à réunir les entreprises labellisées dans le but d'échanger sur l'organisation d'actions régionalisées. La deuxième partie, elle, portait sur la présentation des entreprises labellisées à la presse.

Tours a été la deuxième ville étape de ces conférences de presse. Une vingtaine d'entreprises du patrimoine vivant de la région se sont ainsi retrouvées pour l'occasion au sein des locaux des ateliers Le Manach.

Un catalogue présentant les entreprises et un dossier de presse ont été remis aux journalistes ([télécharger le dossier de presse Rhône-Alpes](#) et [Centre](#), le catalogue des entreprises [Rhône-Alpes](#) et [Centre](#)). L'animation de ces rencontres était assurée par M. Alexis Govciyan, Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers

La présence effective de M. Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services, aux deux événements a constitué une marque importante de reconnaissance à l'égard de ces Entreprises du Patrimoine Vivant et un encouragement pour toutes celles et tous ceux qui concourent à la promotion de nos savoir-faire régionaux.

Alexis. GOVCIYAN  
Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers



Les entreprises du patrimoine vivant à la conférence de presse, Musée du Tissu et des Arts décoratifs -Lyon



Les entreprises du patrimoine vivant de la région Centre



Mr Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services et Mr Olivier Biosse Duplan directeur de l'entreprise Le Manach au cours de la visite des ateliers Le Manach



Allocution de Mr Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services

## L'actualité du label « Entreprise du Patrimoine Vivant »

### Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » au salon Musicora – Paris Carrousel du Louvre du 4 au 6 avril 2008.



Mr Bousquet de l'entreprise « Structures Sonores » et Mr Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services.

Une trentaine d'Entreprises du Patrimoine Vivant de la facture instrumentale ont été valorisées au sein d'un stand collectif dans la salle Le Nôtre du salon Musicora, du 4 au 6 avril 2008, au Carrousel du Louvre. Plusieurs instruments ont été exposés à cette occasion : Un Piano Pleyel de 1920 (Pianos Nebout), un Piano Pleyel de designer, modèle Fidelio (Manufacture Française de Pianos SAS), un clavictherium et un clavicorde (Atelier David Boinnard), un orgue de barbarie et un secrétaire musical (Le Ludion), un orgue Baschet et des structures pédagogiques (Structures Sonores EURL – Atelier Bousquet), une harpe à pédales, modèle Atlantide (Les Harpes Camac), un violoncelle et archet à violoncelle (Nicolas et Agnès Saumagne Luthier-archetier), 4 archets (Atelier Catherine Baroin), un alto (Jean-Christophe Graff), une guitare (Atelier de Lutherie Joël Laplane) un tuba contrebasse (Atelier Philippe Rault), un accordéon diatonique (Accordéons de France Maugéin) et quelques accessoires de lutherie (Bois d'Harmonie).



Le stand « Entreprise du Patrimoine Vivant »

Un catalogue a été édité et largement diffusé auprès des visiteurs du salon, des professionnels et des journalistes du secteur.

Lors du vernissage qui s'est déroulé le jeudi 3 avril, M. Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services a visité le stand « Entreprise du Patrimoine Vivant » et rencontré les entreprises exposantes. C'est également sur le stand du label qu'a été remis le prix de la facture instrumentale, à Mme Nelly Poitevin, fabricante d'archets, en présence du jury d'attribution du prix ainsi que de Mme Anne De Bignières-Légeraud, Présidente de l'Institut Supérieur des Métiers, et Mr Alexis Govciyan, Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers.

[Télécharger le communiqué de presse](#)

[Télécharger le dossier de presse](#)

### Le label aux Rencontres Internationales du Textile et de la Mode le 27 avril 2008

Dans le cadre des Rencontres Internationales du Textile et de la Mode, chaque année, les journalistes internationaux de la mode ainsi que tous les acteurs de ce secteur se réunissent à la Villa Noailles. Cet événement est organisé par la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, avec la participation de la Camera Nazionale della Moda Italiana, de la Fédération des Entreprises de l'Habillement, avec le soutien du DEFI et la collaboration de l'Institut Français de la Mode. La 23<sup>ème</sup> édition se déroulera du 25 au 27 avril 2008.

A l'occasion de ces rencontres, le label va être présenté par Mme Catherine Gras, Chef de service, Adjointe au Directeur du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales lors de la conférence : « L'Immatériel : importance croissante de la création et du patrimoine de la marque » le dimanche 27 avril 2008 à 14 h 00 à la Villa Noailles à Hyères. Depuis sa création en 2006, le label a été attribué à plus d'une soixantaine d'entreprises du textile et de la mode, emblématiques des savoir-faire français en broderie, couture sur mesure, fabrication d'accessoires, dentelle, chapellerie prêt-à-porter,...

<http://www.modeaparis.com/va/hyeres/index.html>

[Télécharger le dossier de presse](#)

### Les derniers labels attribués

Vincent Décoration – Plâtrerie, staff, gypserie (03), SARL Druilhet Flavin – Restauration de charpentes et menuiseries (12), Sinopia SARL – Conservation-restauration et étude de peintures murales (13), Concept et Restauration – Restauration de voitures anciennes (18), SARL Pereira – Maçonnerie du Patrimoine (26), Manufacture d'orgues Bernard Aubertin – Construction et restauration d'orgues à tuyaux (39), Verasetta – Tissage et édition de soieries (42), Les Ateliers de Chanteloube – Restauration du patrimoine bâti (43), Taillanderie Alexis – Fabrication d'outils forgés à la main (45), Ateliers Jean-Baptiste Chapuis – Restauration du patrimoine (56), Marbrerie Vandermalière – Taille de pierre (59), Fabrique de cannes Fayet SARL – Fabrication de cannes (63), SARL Alain St Joanis – Coutellerie d'art (63), Ateliers Bernard Pictet – Verrerie (75), Atelier des Castors – Tournage sur bois (84), Entreprise Roy – Charpente (85), L'Atelier du Volume – Staff ornemental (89), Atelier du Chat Botté Costumier – Costumier de théâtre (13), Suprarail – Etude et fabrication de locomotives en modèles réduits (18), SARL Hugoniot Fernand – Conception et fabrication d'outillage à main (25), Le Signor Ltd – Restauration du patrimoine ancien (29), Atelier Montfollet – Création et restauration de vitraux d'art (38), Les Tissages Perrin – Tissage de soierie (38), Serres et Ferronneries d'Antan – Création et restauration de serres et jardins d'hiver (41), Mamet Maroquinier – Cuir (49), Artamin'SARL – Le Moulin de la Fleuristerie – Fabrication de pistils, pétales.... Artificiels (52), Atelier du parvis Saint-Marcel – Restauration de tableaux et peintures murales (71), Nicolas et Agnès Saumagne – Lutherie-Archèterie (74), SAS Cambour – Joaillerie (75), Pianos Nebout – Restauration de pianos (75), Carrelages de Provence – Fabrication de carrelages en terre cuite et grès émaillé (83), Jean-Paul Boucharel – Création et fabrication d'émaux (87), Feeling's Sylvie Coquet – Fabrication de porcelaine (87), Porcelaines J.Merigous – Fabrication de porcelaine (87), Création Patrick Crespin – Maître verrier (87), Atelier Tilmant d'Auxy – Restauration d'œuvres peintes (87), Tuileries du Puycheny – SARL Mazerolas et Fils – Fabrication de tuiles plates artisanales de restauration (87), Atelier Catherine Baroin – Fabrication d'archets (88), Nicolas Bonnet – Taille de pierre (89).

## Dynamiques d'entreprises

### La coopération inter-entreprises : deux exemples de groupement d'entreprises du patrimoine vivant

La coopération inter-entreprises est une démarche intéressante pour les entreprises, notamment pour organiser leur présence sur les marchés étrangers. Lors du recensement de vos besoins en 2007 sous la forme d'un questionnaire, nous avons pu identifier le dispositif « groupement à l'export » comme l'une de vos priorités en termes de développement à l'international. Deux initiatives de groupement d'entreprises du patrimoine vivant sont à souligner dans ce domaine : le groupement « ADAM » et le groupement à l'export « Héritage & Création, artisans d'art en Val de Loire ».

#### Le groupement « ADAM »

En 2004, une dizaine d'entreprises des secteurs de la décoration et de l'équipement de la maison, préoccupées par la dimension export, ont souhaité se regrouper sous la forme d'une association loi 1901 dans le but d'échanger des informations, des fichiers clients et de participer à des actions à l'international. Ces actions se traduisent par la valorisation collective de ces entreprises sur des salons mais également à l'occasion de rencontres acheteurs. Les adhérents sont admis par cooptation. Ils doivent répondre à 4 critères : être une entreprise artisanale, opérer dans le secteur de la décoration et/ou l'équipement de la maison, fonctionner uniquement avec une clientèle de prescripteurs et souhaiter se développer à l'international. La majorité des adhérents ont été labellisés « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Contact : Mr Christian Chassagnon, Président du groupement « ADAM »  
01 43 43 84 85/ <http://www.adam-asso.org>

#### Le groupement « HERITAGE & CREATION, artisans d'art en Val de Loire »

Mr François-Xavier Richard, Président du groupement a répondu à quelques questions concernant la mise en place du groupement et les actions prévues.

##### Comment s'est constitué le groupement ?

En 2006, l'Agence de Développement Economique de la Touraine a proposé la création d'un groupement à l'export dans le secteur de la décoration. La sélection des entreprises s'est déroulée en 2007 et la mise en place du groupement s'est officialisée en janvier 2008. Il regroupe 4 entreprises issues du secteur des arts décoratifs : l'Atelier d'Offard, Soieries Jean Roze, Tuilerie de la Bretèche (toutes trois labellisées « Entreprises du Patrimoine Vivant ») et SNBE. Ces entreprises artisanales pratiquent des méthodes traditionnelles voire ancestrales. Le premier but de cette structure est d'approfondir la connaissance mutuelle entre ces entreprises. Ce groupement vient d'être labellisé par UBIFRANCE.

##### Quelles sont les actions prévues ?

Dans un premier temps, les adhérents souhaitent créer une véritable identité commune. Pour ce faire, plusieurs outils de communication vont être mis en place tels qu'une plaquette, un site internet ou encore des documents commerciaux à l'en-tête du groupement. Le deuxième axe à développer est le déploiement à l'international. Les Pays du Golfe, l'Europe du Nord, notamment l'Allemagne, la Russie et les USA sont les pays cibles. Plusieurs actions vont être engagées sur 2008, la participation commune au salon Denkmal à Leipzig en Allemagne ainsi qu'une rencontre avec des acheteurs américains.

##### [Télécharger le dossier de presse](#)

Contact groupement : Mr François-Xavier Richard, Président du groupement 02 47 67 93 22

#### Quelles aides aux groupements export : le dispositif « Groupement de PME à l'exportation » - UBIFRANCE

L'accréditation d'un Groupement de PME à l'export permet de soutenir financièrement des entreprises désirant se regrouper, dans un souci de plus grande efficacité, afin de développer leurs actions à l'international.

Le soutien financier porte sur les frais de constitution du groupement, pour un montant inférieur ou égal à 50 % des dépenses éligibles, dans la limite de 20 000 € par groupement.

La procédure d'accréditation, initiée et financée par le Ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi (DCASPL), est gérée par UBIFRANCE.

Les dossiers de candidature sont à constituer en ligne sur [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

Après instruction, les demandes sont examinées par un comité de sélection qui se réunit trimestriellement et dont le secrétariat est assuré par l'agence UBIFRANCE.

#### L'association des Entreprises du Patrimoine Vivant

Lors de la rencontre des entreprises du patrimoine vivant organisée en Rhône-Alpes le 1er avril dernier, M. Marc Zimmermann de l'entreprise Horlogerie Zimmermann a annoncé la création d'une association des Entreprises du Patrimoine Vivant de la région. Il s'agit d'une association loi 1901 qui a pour vocation de développer les échanges entre les entreprises labellisées. Les statuts de l'association sont déposés. L'inscription à cette association est libre.

Pour plus d'informations, contactez M. Marc Zimmermann au 04 77 32 22 72 ou par mail à [marczimmermann@wanadoo.fr](mailto:marczimmermann@wanadoo.fr)

## Des appuis aux projets

### Quelques appuis en région Rhône-Alpes

La CRCI Rhône-Alpes coordonne un programme d'actions variées, mis en œuvre par les CCI de Rhône-Alpes, destinées à accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'international, que ce soit sous forme de réunions d'informations géographiques, thématiques ou sectorielles, l'accueil de professionnels étrangers, « des journées pays » (rencontre avec des experts venus de l'étranger, rendez-vous de conseils individuels), des salons et missions à l'étranger, un appui commercial et stratégique (ex : « programme exportateurs »).

Le programme « Nouveaux exportateurs » ([télécharger la fiche produit](#)) a pour objectif d'aider les entreprises à structurer une démarche export, d'élaborer une stratégie et de bâtir un véritable plan d'actions à l'international. Ce dernier comprend 4 phases : la sensibilisation des entreprises aux problématiques de l'international, un diagnostic, un plan d'action et la mise en œuvre d'actions par un accompagnement personnalisé de la CCI.

Pour plus d'informations, contactez votre CCI :

<http://www.international.rhone-alpes.cci.fr>

Vous pouvez également consulter Rhônaexport, l'agenda de l'exportateur, qui recense les actions à l'international proposées aux entreprises rhônalpines par les CCI et leurs partenaires :

<http://www.rhone-alpes.cci.fr/competences/international/rae/index.php>

### Le programme d'actions en faveur des métiers d'art « Panoram'art »

Pour répondre à une véritable demande des professionnels des métiers d'art, l'Union des Métiers d'Art en Rhône-Alpes, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes et l'Etat ont créé le programme Panoram'art. Ce programme vise à conférer une identité propre aux professionnels des Métiers d'Art, à renforcer l'offre de formation régionale, à favoriser le développement commercial des ateliers et à déployer une stratégie de communication/promotion interprofessionnelle et grand public. Une charte commune aux professionnels a été mise en place. Une charte d'engagement, téléchargeable sur [www.panoramart.fr](http://www.panoramart.fr), précise les critères d'admission pour devenir professionnel adhérent de ce dispositif. Cette démarche s'adresse à toute entreprise, quelle que soit la forme juridique, dont l'activité principale relève d'une activité Métiers d'Art.

Pour plus d'informations, contactez M. Alexandre Pennaneach, CRMA Rhône-Alpes, 04 72 44 13 37, [a.pennaneach@crm-rhonealpes.fr](mailto:a.pennaneach@crm-rhonealpes.fr), [www.panoramart.org](http://www.panoramart.org)

Le label "Entreprises du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant "un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire".

Ce bulletin de liaison est une publication réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers, en charge du secrétariat de la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant.

Directeur de la Publication : Alexis Govcivan - @ISM 2007-05-22

Pour modifier vos coordonnées ou vous désabonner : [contact@patrimoine-vivant.com](mailto:contact@patrimoine-vivant.com)

Les informations que vous nous communiquez ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins (art. 27 et 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).



Institut Supérieur des Métiers

SECRETARIAT DE LA COMMISSION NATIONALE  
DES ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT

EPV